CHS-CT

RAPPORT DE VISITE DE SITE DU LUNDI 20 MAI 2019 ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE LA ROCHELLE

Lors du CHS-CT du 28/01/2019, les représentants du personnel ont sollicité une visite de l'Ecole Nationale des Douanes de la Rochelle.

•

La visite a eu lieu le lundi 20 mai de 15h30 à 17h30 et a été limitée au Service Central de l'Habillement, au projet de l'installation d'une salle pédagogique et au stand de tir.

La délégation du CHS-CT était composée de:

- pour les représentants du Personnel :
 - M DUCAMP (Solidaires Finances)
 - M FRANTELLE (Solidaires Finances)
 - M BOUHOURS (CFDT Finances)
 - M. ROBERT (CGT Finances)
- pour l'administration :
 - M GARNIER Laurent Président du CHS-CT
 - M SAIZEAU Directeur du pôle moyen et strategie à la DDFiP
 - M OMARI Directeur adjoint de l'ENDLR chargé de la formation
 - Mme SCOFFONI Inspectrice principale des Douanes
- pour les acteurs de prévention :
 - Mme CARON Médecin de prévention
 - M CREPAIN : Assistant de prévention de l'ENDLR

Il apparaît nécessaire aux représentants de rappeler que cette visite est effectuée en vertu de l'article 52 du décret n° 82-453 du 28/05/1982.

Cette visite ne se limite pas à la seule analyse des problèmes d'hygiène, de sécurité ou des dépenses proposées par l'administration afin de savoir si elles rentrent dans le cadre budgétaire du CHS-CT. Elle englobe aussi la problématique des conditions de travail rencontrées par les agents dont une circulaire de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique du 09/08/2011 a proposé la liste suivante :

- 1'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches);
- l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration);
- → l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme;
- → la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et leurs annexes ;
- → la durée et les horaires de travail ;
- → l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté);
- → les nouvelles technologies et à leurs incidences sur les conditions de travail ;

INSTALLATION DE LA SALLE PÉDAGOGIQUE

(durée de la visite 30 minutes)

L'installation de cette salle pédagogique est une des conséquences de la venue d'un psychologue du travail qui a proposé la création d'une salle de réunion dédiée aux formateurs et aux agents du bureau de la scolarité afin de leur permettre de créer un espace de dialogue et de discussion sur l'organisation et la planification des cours

Le psychologue effectuera la présentation de ses recommandations à la réunion plénière du mardi 28 mai 2019

Sur la salle « pédagogique »

Cette salle de réunion d'une trentaine de m² sera créée à partir de la salle « cyberespace » et réservée aux agents stagiaires avec l'installation d'une cloison. Il est souhaitable de veiller à ce que cette cloison soit dotée d'une bonne isolation phonique. Elle sera munie d'une VMC, la délégation souhaite que cette ventilation soit aussi installée dans une pièce contiguë qui en est dépourvue.

Sur la salle cyberespace

La dizaine de postes informatiques installés dans l'espace réservé à la création de cette salle pédagogique sera déplacée au fond de la salle cyberespace.

- Installation de postes informatiques

Les représentants du personnel veulent attirer l'attention sur l'installation de ces postes de travail et de les implanter si possible perpendiculairement aux surfaces vitrées. Cf photos page 3

Ci dessus : Extrait Fiche Aménagement des Postes de Travail du Pôle Ergonomie des Ministères Économiques et Financiers

Ainsi, il convient d'implanter les postes de travail perpendiculairement aux surfaces vitrées afin d'éviter :

- Les sources d'éblouissement en étant implantés face aux fenêtres ;
- Les sources de reflets sur les écrans en étant implantés dos aux fenêtres.





- Les stores

La délégation a noté la présence de store intérieur qui ne présenteraient pas un caractère ergonomique suffisant (Cf photos) et recommande l'installation de stores de type vénitien.

Ci-dessus : Extrait Fiche Aménagement des Postes de Travail du Pôle Ergonomie des Ministères Économiques et Financiers

Les stores doivent répondre à certaines caractéristiques :

- lamelles horizontales,
- lamelles orientables,
- offrant la possibilité de régler la pénétration de la lumière de façon aisée: de la pénétration maximale de la lumière à l'occultation totale,
- de couleurs claires, aspect mat,
- leur installation doit être effectuée à distance des surfaces vitrées plutôt que d'être plaquée sur celles-ci.

Photos Salle

Par ailleurs, les dispositifs mis en place doivent permettre une fluctuation de l'intensité lumineuse (éviter type store à maille, volets, films

occultant...).

Cyber espace Conformité des stores intérieurs ???



Revoir si possible la disposition des écrans de cette salle



Effectif: 8 formateurs

STAND DE TIR

(Durée visite 45 à 60 minutes)

La présentation du stand de tir et de ses problématiques ont été effectués par deux formateurs Ce stand de tir a déjà fait l'objet d'un rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail en date du 31/08/2018 et qui a été présenté au CHS-CT le 27/09/2018.

Les deux formateurs ont expliqué que l'école recevait entre 950 à 1200 personnes sur une année civile qui peuvent aller des stagiaires douaniers, aux agents titulaires pour une formation d'apprenti moniteur de tir, aux officiers fiscaux du ministère, aux agents douaniers de la région pour recyclage

Les stagiaires dans leurs parcours bénéficient de 20 heures de formations Le stand est utilisé du lundi au vendredi du 08h30 à 17h30

400.000 tirs sont effectués dans ce stand avec comme type d'arme :

- Le pistolet semi-automatique 9mm
- Le fusil à pompe remington calibre 12
- des armes diverses allant du 22 long rifle au 44 magnum

Depuis les attentats de novembre 2015, une partie des douaniers ont été équipés d'arme plus lourde notamment le pistolet mitrailleur HK qui utilise des calibres de balle 5,56 mm et 7,62 mm inadapté à ce stand de tir dû à un trop faible blindage des pièges à balles

Les formateurs ont confirmé comme le sous-entend le rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail que le stand de tir est utilisé à son maximum (98 % de rendements) Les formateurs ont répondu par l'affirmative sur la question du sous dimensionnement de ce stand et sur le réel intérêt de disposer de locaux mieux adapter à l'évolution des armes utilisées mais aussi de répondre à un besoin de formation de plus en plus important.

Problématique du plomb et des poussières de métaux lourds

La délégation a pu constater que les formateurs étaient au courant de l'action du CHS-CT sur le financement de l'analyse de l'air et d'une partie de son rôle.

Les formateurs ont expliqué que les extracteurs et souffleries du bâtiment étaient disposés pour générer un courant d'air allant du tireur à la cible. Une partie du plomb contenue dans la balle ne se dissipant sous forme gazeuse qu'à l'impact. Les concentrations de plomb (notamment poussière) se concentrant essentiellement vers le piège à balle.

La délégation se reporte aux recommandations fixées par le rapport du l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Problème acoustique

Les formateurs ont par la suite expliqué que le stand de tir provoquait une gène pour des bureaux situés dans le même bâtiment, par une mauvaise isolation phonique de deux portes

Il a été procédé à plusieurs tirs dans le stand de tir par un formateur et la délégation a pu constater dans un des bureaux (situé à une dizaine de mètres) que l'isolation phonique était défaillante.

La délégation recommande le changement de ces portes.

Les formateurs sont satisfaits de la qualité des casques financés par le CHC-CT et ont précisé qu'ils effectuaient un audiogramme annuel.

Problème de luminaire

Les formateurs ont tenu à expliquer que les luminaires (simple néon) avaient des durées de vie extrêmement courtes compte tenu de l'utilisation d'arme à forte déflagration comme le fusil à pompe.

La délégation a pu constater de visu qu'un nombre de luminaires non négligeable étaient hors d'usage pouvant générer des zones plus au moins bien éclairées sur la zone de tir.

Les formateurs demandent le changement de ces luminaires par des LED qui auraient prouvé une durabilité plus importante.

Il n'a pas été évoqué pendant cette discussion avec les formateurs la nocivité « *probable* » *(étude INSERM)* de la lumière bleue émises par certaines LED.

Charge mentale, stress, organisation du service.

Par manque de temps, la délégation regrette et constate qu'elle n'a pas pu aborder ces sujets essentiels sur les conditions de travail avec les formateurs et les conséquences de l'augmentation des effectifs à former à l'école des douanes de La Rochelle.

SERVICE CENTRAL HABILLEMENT

(Durée visite 45 à 60 minutes)

Effectif: 7 agents dont un apprenti

Ce service a fait l'objet depuis plusieurs années d'un suivi tout particulier de la part des acteurs de prévention de cette instance.

En effet, dès le projet de fusion des écoles des douanes, les représentants du personnel de cette instance ont alerté l'administration sur les conditions de travail très dégradées de ce service au CHS-CT du 17/11/2014 et avaient sollicité la visite du médecin de prévention et de l'inspecteur Santé Sécurité et Travail.

En annexe de ce rapport, nous joignons une déclaration intersyndicale qui a été remis au président du comité technique de la Direction Nationale du Recrutement de la Formation Professionnelle (D.N.R.F.P) des douanes en novembre 2014.

Le ministère a fait intervenir son pôle ergonomique au cours l'année 2015.

Le pôle ergonomique a présenté son rapport aux membres du CHS-CT le 15/03/2016 avec des recommandations sur l'organisation, l'aménagement des locaux et l'acquisition de matériel.

En amont de la remise de ce rapport, le médecin de prévention avait établi une fiche de risques professionnel en mai 2015 que vous trouverez en pièce jointe.

Le 15/11/2018, l'Inspecteur Santé Sécurité Santé au Travail a effectué une visite et le rapport a été remis aux représentants du personnel le 10/05/2019 en vue d'une présentation à un prochain CHS-CT.

Force est de constater que la situation décrite par les représentants du personnel en novembre 2014, par le médecin de prévention en mai 2015 a peu évolué. Les conditions de travail restent à nos yeux toujours dégradées et insécure (Risque incendie, problème de sortie de secours, une partie des escabeaux inadaptés à ce type de tache, risque de chute de marchandise... d'agent, Risque accrue de TMS...).

La lecture du rapport de L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail confirme nos premières impressions.

Le manque de temps n'a pas permis pas aux représentants du personnel d'effectuer un état des lieux exhaustifs. En conséquence, il est demandé aux membres du CHS-CT de s'appuyer sur le rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail.

La délégation a constaté une ambiance thermique anormalement élevée à l'intérieur du bâtiment par rapport à la température extérieure sans en pouvoir déterminer l'origine.

La délégation considère que le rapport ergonomique de 2016 et ses préconisations ont été trop peu suivies.

Des efforts ont été fait sur la luminosité mais néanmoins reste bien en deçà des recommandations du pôle ergonomique qui avait réclamé que ces locaux disposent de plus de lumière naturelle.

Des efforts ont été faits sur le désencombrement mais ils restent très largement insuffisants pour permettre un fonctionnement normal. Cet encombrement multiplie les taches de manutention, complexifie l'organisation du service et plus grave se révèle dangereux

Les surfaces de ces locaux <u>ne sont absolument pas adaptés</u> pour faire face à la quantité de vêtements et de fourniture à stocker puis à redistribuer. La délégation <u>estime qu'il n'est pas possible pour l'École des Douanes d'aménager ce service dans son ensemble (rayonnage, poste de travail) sans une augmentation de surface notable.</u>

La multiplicité des fournisseurs, l'augmentation du nombre de référence depuis les attentats de 2015 (avec notamment la fourniture pour les douaniers de nouveaux matériels comme les gilets pareballe), le refus des petits fournisseurs de livrer directement les brigades ne permet pas diminuer la quantité de marchandises reçus.

La délégation recommande <u>donc d'établir très rapidement un véritable état des lieux</u> sur la quantité de fourniture et de matériel à stocker sans tenir compte des locaux existants afin de

déterminer la surface de stockage nécessaire.

Une surface de stockage qui doit permettre par exemple l'utilisation de chariots élévateurs entre les différents rayonnages métalliques recommandé par les ergonomes du Ministère mais aussi de réunir ce service <u>sur un seul lieu</u>. Un entrepôt de stockage qui devrait répondre aux normes préconisées par l'INRS.

Faute de temps, la délégation n'a pas pu visiter un local annexe de stockage et se rendre compte de la quantité de fourniture et de matériel.

Néanmoins nous avons tenu à reprendre un extrait du rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail sur la description de ce local.

« Le local de stockage annexe, sous la résidence étudiante, est très éloigné du bâtiment principal. Le cheminement qui n'est pas une surface plane (marches, pentes etc) ne permet pas aux agents d'utiliser le chariot élévateur ou le transpalette pour transporter les marchandises. L'ensemble des travaux de transport s'effectue à la force des bras »

Au vu de tous ces éléments, les représentants du personnel <u>tiennent à signaler le caractère</u> d'urgence et considèrent que l'administration des douanes ainsi que le ministère a engagé sa responsabilité. La situation n'a que trop duré.

La délégation ne peut faire part que de son étonnement de voir les agents de ce service travailler dans de telles conditions alors que dans le même temps l'École a été fortement rénovée. Un sentiment de déclassement et d'oubli doit être ressenti par ce personnel.

Stress, organisation du service, charge de travail

Par manque de temps, la délégation regrette et constate qu'elle n'a pas pu réellement discuter avec les agents de ce service sur ces thématiques

Demande pour revisiter ce service en vertu de l'article 52 du décret n° 82-453 du 28/05/1982

Compte tenu de la situation dégradée de ce service, il serait souhaitable qu'une visite par les membres du CHS-CT soit reprogrammée dans quelques mois uniquement sur ce service avec une durée plus importante afin de pouvoir constater de visu la prise en compte des recommandations émises par les différents écrits des acteurs de préventions de ce CHS-CT et du ministère.

Les représentants du personnel

M FRANTELLE Michel pour Solidaires Finances M BOUHOURS Mickael pour la CFDT Finances M ROBERT Franck pour la CGT Finances M DUCAMP Frederic pour Solidaires Finances